

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au 732, rue Jetté à Saint-Liguori, le mardi 9 juin 2026 à 20 heures. La séance est présidée par monsieur le maire, Pierre-Luc Gaudreau. Sont également présents à cette séance :

Messieurs les conseillers : Alain Grenier
 Eddy Bizier
 Sébastien Fortin Grondin
 Claude Bélisle
 François Laprise
 Pierre-Luc Payette

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à la séance monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- AJOUT 2.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2025
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026
4. GESTION ADMINISTRATIVE
- 4.1 APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES – APPEL À UNE ACTION GOUVERNEMENTALE CONCERTÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS DU TERRITOIRE
- 4.2 BUDGET POUR LE 175IÈME ANNIVERSAIRE DE SAINT-LIGUORI
- 4.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET ÉQUESTRE GOLDIE
- 4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT
- 4.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2026-512 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 53 000\$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MINI
- 4.6 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-512 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 53 000\$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MINI
- AJOUT 4.7 RÉOLUTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL
5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE
- 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER
- 6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS
- 6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT
- 6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
10. LOISIRS ET CULTURE
11. SÉCURITÉ PUBLIQUE
12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 heures et présidée par monsieur Pierre-Luc Gaudreau, maire de Saint-Liguori. Monsieur Benoît Grimard directeur général et greffier-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la séance.

2026-088

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Bizier,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

Dépôt des états financiers pour la période finissant le 31 décembre 2025.

2026-089

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026

CONSIDÉRANT QUE le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et par conséquent, il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. GESTION ADMINISTRATIVE

2026-090

4.1 APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DES SAMARES – APPEL À UNE ACTION GOUVERNEMENTALE CONCERTÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a fait une résolution le 20 mai 2026, qui se lit comme suit;

CONSIDÉRANT QUE le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2026-2029 du Centre de services scolaire des Samares;

CONSIDÉRANT QUE le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles vise à organiser l'utilisation des bâtiments du Centre de services scolaire des Samares sur trois ans, couvrant la répartition, l'usage, la capacité d'accueil et les prévisions d'effectifs;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre 0-9) le Centre de services scolaire des Samares a établi son Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2026-2029, en collaboration avec les municipalités et municipalités régionales de comté de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 met clairement en lumière des besoins importants et croissants en matière d'infrastructures scolaires;

CONSIDÉRANT QUE ces besoins sont connus depuis plusieurs années et qu'ils s'accroissent en raison de la croissance démographique, de l'évolution des pratiques pédagogiques et de la pression exercée sur les établissements existants;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités du territoire ont réservé ou acquis des terrains afin de permettre la construction de nouvelles écoles, démontrant ainsi leur engagement concret envers le développement éducatif et leur volonté de collaborer avec les autorités scolaires et gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE le territoire fait face à des défis importants en matière de réussite éducative et de persévérance scolaire, ce qui renforce la nécessité d'offrir aux élèves des environnements d'apprentissage modernes, sécuritaires et adaptés;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux constatent que les délais actuels dans la réalisation des projets scolaires risquent d'accroître les écarts et de compromettre la capacité collective de répondre adéquatement aux besoins futurs;

CONSIDÉRANT que le financement gouvernemental n'est pas cohérent avec les besoins décrits dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029;

Il est proposé par monsieur Pierre-Luc Gaudreau et résolu :

D'EXPRIMER son appui ferme et soutenu au Centre de service scolaire des Samares et de reconnaître la pertinence et la rigueur du travail réalisé pour documenter les besoins en infrastructures scolaires.

DE RÉAFFIRMER l'importance d'un financement stable, suffisant et prévisible, permettant au Centre de services scolaire des Samares de planifier et de réaliser les projets nécessaires dans des délais raisonnables.

D'INVITER le ministère de l'Éducation à accélérer la mise en œuvre des projets d'agrandissement et de construction d'écoles, afin de répondre aux besoins urgents et d'éviter que la situation ne se détériore davantage.

DE SOULIGNER que l'éducation constitue un investissement essentiel pour l'avenir du territoire et qu'il est impératif d'offrir aux élèves des



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

environnements d'apprentissage de qualité, favorisant leur réussite et leur bien-être.

DE RÉITÉRER la volonté de collaborer avec le Centre de services scolaire des Samares et le ministère de l'Éducation afin de soutenir la planification et la réalisation des projets scolaires sur le territoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Payette,

Et résolu,

D'appuyer la MRC de Montcalm et le Centre de services scolaire des Samares pour répondre aux besoins du territoire.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2026-091

4.2 BUDGET POUR LE 175^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE SAINT-LIGUORI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura 175 ans en 2027;

CONSIDÉRANT QU'un comité a été formé pour organiser des activités en 2027;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Grenier,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise une contribution budgétaire de 30 000 \$ pour l'exercice budgétaire 2026 et 2027, afin de soutenir la réalisation des activités entourant le 175^{ème} anniversaire de la Municipalité de Saint-Liguori.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2026-092

4.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET ÉQUESTRE GOLDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de l'organisme sans but lucratif Projet Équestre Goldie;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est situé sur le 4^e rang à Saint-Liguori;

CONSIDÉRANT QUE le Projet Équestre Goldie œuvre depuis plus de 26 ans pour les enfants ayant des besoins particuliers en offrant des activités éducatives et assistées avec des chevaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Grenier,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise une contribution budgétaire de 1 000 \$ par année pour les exercices budgétaires 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-90-972

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2026-093

4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement des tâches de l'employé numéro 131-001 nécessite une lettre d'entente numéro 2026-06;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Laprise,

et résolu :

Que le conseil municipal autorise monsieur Pierre-Luc Gaudreau, maire et monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente numéro 2026-06 concernant le réaménagement des tâches de l'employé numéro 131-001.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4.5 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2026-512 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 53 000\$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MINI

Est donné par monsieur le conseiller Claude Bélisle à l'effet qu'un projet de règlement portant le numéro 2026-512 et intitulé « Règlement 2026-512 décrétant une dépense et un emprunt de 53 000 \$ pour les travaux de réfection de la rue Mini sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liguori lors d'un point ultérieur à la séance du conseil.

2026-094

4.6 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2026-512 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 53 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MINI

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 9 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de la rue Mini;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

Que le projet de règlement portant le numéro 2026-512 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit ;

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal est autorisé à faire exécuter les travaux de réfection de la rue Mini, tel qu'il appert de l'estimation détaillée et du croquis.



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

Lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 53 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 53 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre-Luc Gaudreau, maire

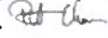
Benoît Grimard, directeur
général et greffier-trésorier

Avis de motion, présentation et dépôt le

Adoption du règlement par résolution
Approbation du Ministre le
Entrée en vigueur le
Avis public d'entrée en vigueur le

Annexe A

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI					
Travaux de réfection de la rue Mini					
Estimation des coûts des travaux		P-28-001-83065		14-mai-26	
Règlement no :					
Préparé par Isomax conseil					
Pavage longueur totale:		140	m.lin.		
	DESCRIPTION	Q APPROX.	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1,00	Réfection des rues par entrepreneur plus bas soumissionnaire :				
1.01	Enlèvement du pavage existant	0	m.car.	10,00 \$	0,00 \$
1.02	Chargement fondation en MG-20, ép. 200 mm	300	t.m.	25,00 \$	7 500,00 \$
1.03	Mise en forme et compaction finale	1500	m.car.	3,00 \$	4 500,00 \$
1.04	Enrobés bitumineux ESG-14 PG 58S-28, ép. 70 mm	200	t.m.	115,00 \$	23 000,00 \$
1.05	Raccordement d'entrées privées en pierre MG-20 MTQ	20	t.m.	30,00 \$	600,00 \$
1.06	Accotement en matériaux granulaire, MR-6 ou MR-7	100	t.m.	30,00 \$	3 000,00 \$
1.07	Repérage, protection et maintient des services publics		global	0,00 \$	0,00 \$
1.08	Gestion de la circulation et signalisation de chantier		global	0,00 \$	0,00 \$
1.09	Organisation de chantier, nettoyage et réglage final		global	2 000,00 \$	2 000,00 \$
	sous-total : 1,0				40 600,00 \$
2,00	Travaux connexes				
2.01	Labo, forages et analyse de sol avant projet	1	unité	0,00 \$	0,00 \$
2.02	Frais de laboratoire, contrôle et mise en place	1	unité	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2.03	Piquetage (arpenteur) soumission	1	km	0,00 \$	0,00 \$
	sous-total : 2.0				2 000,00 \$
Total des articles 1 à 2					42 600,00 \$
3,00	Frais incidents				
3.01	Imprévus	2,50%		42 600,00 \$	1 065,00 \$
3.02	Plan et Devis	7,00%		42 600,00 \$	2 982,00 \$
3.03	Surveillance des travaux	7,00%		42 600,00 \$	2 982,00 \$
3.04	Frais d'appel d'offres SEAO				250,00 \$
3.05	Frais de journal L'express				650,00 \$
	sous-total : 3.0				7 929,00 \$
Total des articles 1 à 3					50 529,00 \$
4,00	Taxe	4,99%		50 529,00 \$	2 520,13 \$
TOTAL DES TRAVAUX					53 049,13 \$



Patrick Charron, ing Isomax conseil

2028-05-14

date

Sous-total	50 529 \$
Taxes nettes	2520.13 \$
Total arrondi	53 000 \$



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com



2026-095

4.7 RÉOLUTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Transport a versé une compensation de 25 950 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle,

et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Liguori informe le ministère du Transport de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Monsieur le maire demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers (ères).

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Pierre-Luc Gaudreau, maire, ouvre la période de questions à 20 h 34 pour se terminer à 21 h 00.

6. GESTION FINANCIÈRE

2026-096

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

202600448 (I)	MINISTRE DES FINANCES	PERMIS ALIMENTAIRE FÊTE	40,00 \$
202600449 (C)	ENT. MICHAEL BOYER	AD LIBÉRATION RETENUE 10%	25 879,37 \$
202600450 (C)	MARCHE DES RAPIDES	ESSENCE VOIRIE	1 908,32 \$
202600451 (I)	LOCATION GONFLABLES	JEUX GONFLABLES FÊTE NATIONALE	2 339,75 \$
202600452 (I)	LINE RICHARD	REMB. ERREUR INSCRIPTION	101,40 \$
202600453 (I)	GERMAIN LÉPINE	REMB. DÉPÔT CHALET 16 MAI	200,00 \$
202600454 (C)	BELL CANADA	AD COM STATION ÉGOUT	863,60 \$
202600455 (C)	HYDRO-QUÉBEC	AD MAISON DES JEUNES	4 971,85 \$
202600456 (I)	PIERRE-LUC GAUDREAU	REMBOURSEMENT FRAIS BILLET	411,02 \$
202600457 (I)	ANNE-MARIE BLANCHARD	REMB. LOCATION CHALET 25 MAI	200,00 \$
202600458 (I)	PAULINE DESCHÊNES	REMB. LOCATION CHALET 23 MAI	200,00 \$
202600459 (I)	BELL CANADA	CC BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	213,68 \$
202600460 (I)	RACJ MONTRÉAL	CC PERMIS AU CHALET	307,50 \$
202600461 (I)	RACJ MONTRÉAL	CC PERMIS CHALET FÊTE NATIONALE	61,50 \$
202600462 (I)	POSTE	CC ENVOI POSTAL LETTRES RECOM.	138,24 \$
202600463 (I)	ÉDITH CHEVRETTE	REMB. PROG. PRODUIT HYGIÈNE	90,11 \$
202600464 (I)	MIGUEL RENAUD	REMB. VÊTEMENTS VOIRIE	175,86 \$
202600465 (I)	BIONET MULTISERVICES	MÉNAGE CHALET 1ER ET 2 MAI	459,90 \$
202600466 (I)		CHÈQUE ANNULÉ	0,00 \$
202600467 (A)		CHÈQUE ANNULÉ	0,00 \$
202600468 (I)	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS	CC ÉQUIPEMENT TERRAIN LOISIRS	256,28 \$
202600469 (C)	DOLLARAMA	CC CABANE SUCRE BÉNÉVOLES	5,46 \$
202600470 (C)	LOISIR ET SPORT	CC FORMATION EMPLOYÉ	25,00 \$
202600471 (C)	LOISIR ET SPORT	CC ADHÉSION 2026	150,00 \$
202600472 (I)	AMAZON	CC CAMP JOUR	11,49 \$
202600473 (I)	POSTE	CC ENVOI POSTAL FÊTE NATIONALE	19,37 \$
202600474 (I)	CLUB ENTREPÔT	CC ACHAT POUR CANTINE	398,25 \$
202600475 (I)	COALITION ORGANISATIONS ACADIENNE	AD COTISATION ANNUELLE	150,00 \$
202600476 (I)	ÉMILIE RONDEAU	AD LOC CONTENEUR GARAGE	4 250,95 \$
202600477 (I)	LAFORTUNE TRAITEUR	5 À 7 DÉPART RETRAITE EMPLOYÉ	451,51 \$
202600478 (I)	SONIA SOUCY	5 À 7 DÉPART RETRAITE EMPLOYÉ	100,00 \$
202600479 (C)	DESJARDINS ASSURANCES	ASSURANCES COLLECTIVES MAI	2 912,86 \$
202600480 (C)	DESJARDINS ASSURANCES	ASSURANCES COLLECTIVES	2 861,17 \$
202600481 (C)	GLOBAL PAYMENT -	PAIEMENT EN LIGNE CARTE	108,93 \$
202600482 (C)	GLOBAL PAYMENT -	PAIEMENT EN LIGNE CARTE	108,93 \$
202600483 (I)	GLOBAL PAYMENT -	PAIEMENT EN LIGNE CARTE	108,93 \$
202600484 (I)	AMILIA	LOGICIEL CAMP DE JOUR	264,90 \$
202600485 (I)	ENT. MICHAEL BOYER	AD TRANSPORT ROCHE ET SABLE	3 880,41 \$
202600486 (I)	CODERRE O.	TUBE NÉON POUR BUREAU MUN.	80,41 \$
202600487 (I)	SAINT-CHARLES-BORROMÉE	QUOTE-PART SERVICE INCENDIE	48 177,00 \$
202600488 (I)	NATHALIE LÉVESQUE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	56,00 \$
202600489 (I)	MRC DE MONTCALM	CONTRIBUTION ADM GMR PARC	135 052,42 \$
202600490 (I)	FONDS DE L'INFORMATION	AVIS DE MUTATIONS	24,00 \$
202600491 (I)	EBI ENVIRONNEMENT INC.	SERVICE DÉCHET BIBLIO PARC	595,33 \$
202600492 (I)	CODERRE O.	PIÈCES POUR REMORQUE	1 009,79 \$
202600493 (I)	ENTREPRISES BOURGET	ABAT POUSSIÈRE CHEMINS	4 260,36 \$
202600494 (I)	MUN. SAINT-JACQUES	INFIRMIÈRE RURAL MAI 2026	540,20 \$
202600495 (I)	MINISTRE DES FINANCES	QUOTE-PART SÛRETÉ QUÉBEC	152 153,00 \$
202600496 (I)	GROUPE SPORTS-INTER PLUS	FILETS SOCCER TERRAIN LOISIR	2 122,28 \$
202600497 (I)	SIGNÉ BEAUSÉJOUR	PAILLIS DE CÈDRE STATION ÉGOUTS	16,51 \$
202600498 (I)	WOLSELEY CANADA INC.	PIÈCES POUR LE RÉSEAU AQUEDUC	407,48 \$
202600499 (I)	PIÈCES DE CAMIONS	ENTRETIENS PÉPINE CASE	2 273,32 \$
202600500 (I)	SÉCURITÉ LANAUDIÈRE INC.	BOTTES POUR ÉTUDIANTS	201,79 \$



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

202600501 (I)	NORDIKEAU INC.	MISE EN PLACE PLATEFORME	9 933,89 \$
202600502 (I)	SERRURIER VINCENT INC.	COPIE DE CLÉS ET ACHAT CADENAS	230,38 \$
202600503 (I)	PÉPINIÈRE SAINT-PAUL	PANIER VIDE POUR STATION	137,97 \$
202600504 (I)	CARREFOUR CANIN	TARIF MENSUEL POUR 2025	8 755,09 \$
202600505 (I)	SPECTRALITE SIGNOPLUS	PANNEAUX SIGNALISATION	914,59 \$
202600506 (I)	VILLEMAIRE CENTRE	PIÈCE BASSIN EAU POTABLE	432,13 \$
202600507 (I)	ENT. RENÉ VINCENT	SERVICE NIVELEUSE CHEMINS	3 058,34 \$
202600508 (I)	L'ATELIER MÉCANIQUE	ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE	2 562,86 \$
202600509 (I)	BP ÉMONDAGE	ÉMONDAGE PRINTEMPS	14 285,66 \$
202600510 (I)	CENTRE JARDIN ST-	JOURNÉE COMPOST DISTRIBUTION	1 480,88 \$
202600511 (I)	PHARMACIE JEAN-COUTU	CC ACHAT 5 À 7 EMPLOYÉ RETRAITE	4,00 \$
202600512 (I)	2533 4590 QUÉBEC INC.	PRODUITS CHIMIQUES	237,20 \$
202600513 (I)	LES SOLS CHAMPLAIN	SABLE BASEBALL TERRAIN LOISIR	1 728,34 \$
202600514 (I)	9458-0875 QUÉBEC INC.	APPEL DE SERVICE BASSIN EAU	1 855,28 \$
202600515 (I)	LES 3 FRÈRES ÉQUIPEMENTS	MALAXEUR BÉTON VOLLEYBALL	205,81 \$
202600516 (I)	ENT. B. CHAMPAGNE	RÉPARATION POMPE SUBMERSIBLE	6 864,01 \$
202600517 (I)	MARIÈVE GRÉGOIRE	CONTE POUR LA BIBLIOTHÈQUE	150,00 \$
202600518 (I)	GVL RIVE-NORD INC.	GESTION ANIMATION CAMP JOUR	12 454,24 \$
202600519 (I)	SPORTDIRECT	ACHAT FILETS PROTECTION	3 724,04 \$
202600520 (I)	BALAI TECH PLUS	BALAI DE RUES ENTRETIEN	1 086,51 \$
202600521 (I)	ÉQUIPE LAURENCE INC.	RÉFECTION DU DOMAINE FORGET	5 691,26 \$
202600522 (I)	ENT. FOBROCO	MATIÈRES FABRIQUÉES	2 283,40 \$
202600523 (I)	INT. SPORTIVES AGORA	BANDES PATINOIRE TERRAIN	1 724,63 \$
202600524 (I)	AMANDINE JOLIETTE	CC ACHAT 5 À 7 EMPLOYÉ RETRAITE	13,79 \$
202600525 (I)	AMERISPA AUBERGE GODEFROY	CC ACHAT 5 À 7 EMPLOYÉ RETRAITE	180,51 \$
202600526 (I)	AUBERGE GODEFROY	CC ACHAT 5 À 7 EMPLOYÉ RETRAITE	1 182,52 \$
202600527 (I)	CLUB DE GOLF GODEFROY	CC ACHAT 5 À 7 EMPLOYÉ RETRAITE	100,00 \$
			482 873,76 \$
		SALAIRES DES EMPLOYÉS	42 925,74 \$
		SALAIRES DES ÉLUS	6 340,80 \$
		TOTAL DES SALAIRES	49 266,54 \$
		GRAND TOTAL	532 140,30 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par des employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement numéro 2023-463. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément au dernier alinéa de l'article 961.1 CM.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Grenier,

et résolu :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer des numéros 202600448 à 202600527 au montant de 532 140,30 \$.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS

Dépôt du rapport des engagements au 31 mai 2026.

6.3 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT



Municipalité de Saint-Liguori

840, rue Richard, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

Dépôt du rapport des activités de fonctionnement au 31 mai 2026.

6.4 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Dépôt du rapport des activités d'investissement au 31 mai 2026.

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

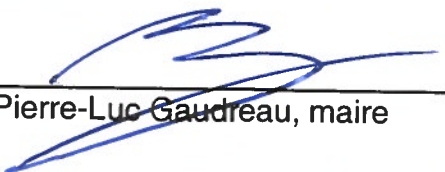
Monsieur Pierre-Luc Gaudreau, maire, ouvre la période de questions à 21 h 01 pour se terminer à 21 h 11.

2026-097

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Claude Bélisle, et résolu de lever la séance à 21 h 12.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.


Pierre-Luc Gaudreau, maire
Benoît Grimard, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Pierre-Luc Gaudreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Pierre-Luc Gaudreau, maire

